# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2008

\_\_\_\_\_\_

## LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 325

présenté par Mme Billard, Mme Fraysse et M. Muzeau

-----

#### **ARTICLE 12**

Supprimer les alinéas 11 et 12.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pourquoi s'acharner à fragiliser le fonds complémentaire CMU. Cette mesure ne se justifie que comme un exercice de haute voltige pour masquer une incapacité récurrente à redonner un équilibre aux comptes de la protection sociale en générale.